

**Communication du Chef de la Delegation Tchadienne a la
Premiere Assamblee des Etats Parties a la Convention sur
l'interdiction des Mines Terrestres.**

Maputo du 3 au 7 Mai 1999.

Messieurs les Ministres, Messieurs les Ambassadeurs, distingués représentants, Mesdames et Messieurs, tout d'abord laissez moi vous remercier de nous avoir donner l'occasion de prendre la parole pour la premiere fois devant cette auguste assemblee et d'aborder un sujet capital pour la plupart des nos pays.

En effet, le Tchad est l'un des pays d'Afrique dont le problème des mines est resté méconnu sur le plan international. La majorité des pays du monde ignore que le Tchad vit avec environ un million de mines et plus d'un tiers de son territoire est pollué par des engins de mort et il figure parmi les pays du monde les plus affectés.

Ceci est en partie du au fait que le Tchad n'a jamais eu a beneficier des programmes d'assistance de retour à la paix sous l'égide des Nations Unies pour attirer l'attention de la communité internationale sur le drame que vit sa population.

En 1995, les autorités Tchadiennes avaient demandé l'assistance du PNUD à concevoir et à coordonner un programme national de déminage prenant en compte tous les aspects du problème.

Ce programme avait pour but de recenser les zones touchées et de coordonner toutes les actions permettant de réaliser un programme de déminage. Ces opérations devant permettre en définitive la confection des plans de développement économiques et la viabilisation des zones touchées.

Ainsi, le gouvernement Tchadien a décidé de faire du déminage une priorité nationale. Au début de l'année 1998, un décret Présidentiel créait le Haut Commissariat National du Déminage (H.C.N.D), organisme dépendant directement de la Présidence de la République, et ayant pour tâche l'établissement des priorités nationales afin de mobiliser l'appui international.

Pour bien montrer son implication dans le processus de bannissement des mines anti personnel, le gouvernement a signé le 6 juillet 1998, le traité d'Ottawa, et le parlement ratifia ce même traité le 30 décembre 1998.

La plus grande partie des champs de mines recensés au Tchad est située dans la partie Nord du Pays et affectent les régions du Borkou, de l'Ennedi et du Tibesti Cette région étant connue sous le nom du B. E. T.

On estime à environ un million, le nombre des mines qui affectent cette région. Le nombre des munitions et autres engins non explosés serait aussi important. A ce jour 22 types de mines de différentes origines ont été recensés.

Après trente années de conflit cette pollution constitue la principale entrave au développement socio économique de cette région. Il n'existe pas actuellement de banque de données ni de relevé de ces champs de mines.

Ce manque des données rend encore plus risqué toute tentative de déminage sans moyens conséquents. Plus du tiers du pays est mis en marge du développement économique et social. Pourtant c'est une région qui recèle des potentialités importantes.

En juillet 1998, le Tchad a organisé avec le concours du PNUD, une conférence internationale à New York pour porter à la connaissance de la communauté internationale, qu'il a signé le traité d'Ottawa et lancer un appel pour demander une assistance afin d'éliminer les mines qui polluent son territoire.

Cette conférence a permis à plusieurs pays et donateurs de prendre conscience du phénomène. Beaucoup des pays et donateurs participent déjà au programme de déminage ou qui ont annoncé leur intention. Il s'agit en particulier de l'Allemagne, du Canada, des États Unis, de l'Italie, de la France, de la Libye, et de la Russie. Je saisis cette occasion pour leur adresser toute la gratitude et les remerciements du gouvernement et du peuple tchadien.

L'objectif de ce programme national de déminage humanitaire est de doter le Tchad, dans les trois à cinq prochaines années, d'un outil national de déminage complet, y compris un programme de sensibilisation des populations et d'assistance aux victimes des mines, et le doter des moyens financiers nécessaires à son fonctionnement.

Sa création reposera sur les principes définis par le traité d'Ottawa et sera réalisé en coopération avec les partenaires internationaux du Tchad.

Le programme reprendra les priorités nationales fixées par le gouvernement. Il sera coordonné par le Haut

Commissariat National du Déminage et mis en œuvre localement par les Centres régionaux de Déminage.

Ce programme sera cohérent avec les plans de développement socio-économiques du pays.

Malgré ses maigres ressources, la contribution financière de l'Etat Tchadien à ce programme est substantielle.

A cet effet, le gouvernement Tchadien consacre une part importante de son budget à ce programme. Il fournit le personnel nécessaire au fonctionnement du Haut Commissariat National du Déminage et des instructeurs pour le déminage. Des locaux et des moyens aériens nécessaires sont mis à la disposition du HCND.

Le Gouvernement a apporté un appui très actif dans la conception du Plan d'Action National pour le déminage, et a apporté son soutien à de nombreuses missions dans le B. E. T.

Les autorités régionales sont très impliquées dans les campagnes de sensibilisation. Les premiers pas ont déjà été faits pour associer tous les ministères concernés tels que la santé, l'éducation, les transports et la défense à la confection du plan national de déminage.

Le PNUD a ouvert et administre actuellement un Trust Fund pour le déminage du Tchad, il est destiné à recevoir et à utiliser les crédits accordés par les donateurs pour appuyer les actions de déminage au Tchad.

De plus, le PNUD sera responsable de la gestion des crédits reçus des bailleurs de fonds et appuiera le gouvernement à rechercher et mobiliser de nouveaux crédits pour financer les

autres activités reconnues nécessaires à une exécution efficace des opérations de déminage au Tchad.

En conclusion, je dirai que le Tchad , malgré des ressources limitées, fait tout ce qui est en son pouvoir pour venir à bout du problème posé par la présence des mines sur son territoire.

La probabilité du succès de ce programme est fortement renforcée par l'adhésion visible du gouvernement Tchadien au programme, par un environnement politique stable, l'absence de conflits et l'engagement à long termes de plusieurs partenaires internationaux.

Mais, soyons realistes, le Tchad ne réussira pas seul. Ce n'est qu'avec l'aide de la communauté internationale qu'il sera capable de construire un outil national de déminage efficace. Et cela permettra au peuple Tchadien de venir a bout de ce terrible fléaux qui le menace depuis près de trente ans.

C'est grâce à des initiatives comme celles du traité d'Ottawa, à la bonne volonté et a la coopération internationale que nous serons capables d'éradiquer ce terrible fléaux qui interdit l'instauration de la paix, de la stablité, et le development.

Merci pour votre attention et merci de m'avoir fait l'honneur de me laisser transmettre ce message.

Je vous remercie de votre attention.